



SCOT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

.....

# Notre cap à l'horizon 2040

.....> SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE  
Juillet 2023





Le 15 décembre 2021, le Sepal, en charge de la planification du développement territorial de l'agglomération lyonnaise, a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) approuvé en 2010.

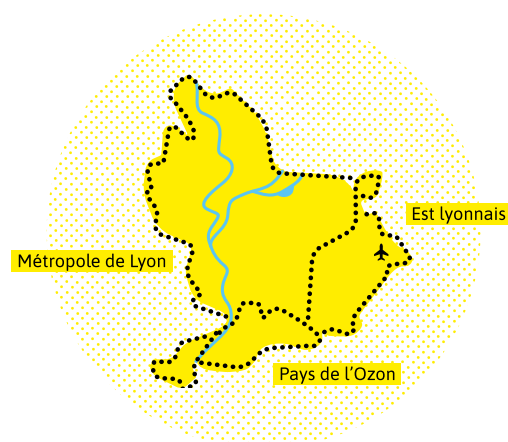
Le Scot définit un projet de territoire pour les 20 prochaines années en matière d'habitat, de cadre de vie, de mobilité, de transition écologique et climatique, de développement économique...

Il est ensuite décliné dans les Plans Locaux d'Urbanisme [PLU(H)] et guide les politiques publiques des collectivités.

Après une grande concertation menée en 2022 et début 2023 avec les habitants et acteurs du territoire, les élus du Sepal ont débattu du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en juillet 2023.

Le Projet d'Aménagement Stratégique constitue le document fondateur du Scot car il définit la vision et les grands objectifs politiques, qui guideront l'évolution de l'agglomération lyonnaise à horizon 2040. Ces grands objectifs seront ensuite affinés et territorialisés dans un autre document constitutif du Scot : le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Avec ce nouveau projet, se dessine un nouveau modèle de développement, fondé sur la coopération, l'équilibre social et territorial, la sobriété et la proximité, un modèle capable de relever les défis du changement climatique et d'inventer un futur désirable pour toutes et tous.



**1** collectivité,  
la Métropole de Lyon

**2** communautés  
de communes,  
l'Est lyonnais  
et le Pays de l'Ozon

**74** communes

**756** km<sup>2</sup>

**1,48** million d'habitants

**1 937** habitants au km<sup>2</sup>

**734 000** emplois

**189 000** étudiants





## Pourquoi réviser le Scot ?

### .....→ Métropolisation et compétition internationale

Depuis le milieu des années 2000, l'agglomération lyonnaise a connu une croissance démographique soutenue. Elle s'explique par une forte attractivité économique et résidentielle et un essor de l'offre de formation supérieure et de la recherche qui a attiré de nombreux étudiants et jeunes actifs.

La position géostratégique et l'accessibilité du territoire lyonnais, le volontarisme en matière de politiques urbaines, culturelles et touristiques pour soutenir cette attractivité ont permis d'affirmer l'agglomération lyonnaise comme une métropole d'envergure nationale et européenne.

La vision du développement territorial, portée par le Scot de 2010 et les schémas précédents, s'est inscrite dans les dynamiques de métropolisation et de concurrence territoriale des années 2000.

### .....→ Un modèle de développement qui montre ses limites

Les habitants et les élus questionnent aujourd'hui ce modèle de développement et notamment sa difficulté à concilier efficacement attractivité, solidarité et environnement. L'attractivité incontestable de l'agglomération lyonnaise s'est, en effet, accompagnée d'effets induits problématiques.

- **un rythme de construction très soutenu**, donnant le sentiment d'une perte de maîtrise des conditions du développement et d'une dégradation du cadre de vie ;
- **un développement économique inégalement réparti**, avec une forte concentration des emplois et une spécialisation tertiaire sur le centre de l'agglomération lyonnaise ;
- **des déplacements domicile-travail de plus en plus longs et importants**, générant pollutions et saturation de certaines infrastructures de transport ;
- **une augmentation des prix immobiliers générant une gentrification** et un éloignement progressif de certains ménages et activités du cœur d'agglomération, voire de l'agglomération lyonnaise ;
- **une consommation importante d'espaces agricoles et naturels** et une pression forte sur les ressources - foncier, eau, matériaux, énergie...- liées aux modes d'aménagement, de construction, de production et de consommation.

### Repères

**+ 139 000**

habitants entre 2009 et 2020

Objectif du Scot approuvé en 2010 :  
+ 150 000 en 2030

**+ 8 900**

logements en moyenne/an  
entre 2012 et 2022

Objectif du Scot approuvé en 2010 :  
+ 7 500 / an

**157 500**

logements sociaux en 2021

23,3 % de l'ensemble  
des logements en 2021

+2,7 points en 10 ans

**+ 43 %** sur le prix  
des logements collectifs  
anciens entre 2013 et 2021

**83 %** de la croissance  
des emplois à l'échelle  
de l'aire métropolitaine  
Lyon - Saint-Étienne a été captée  
par l'agglomération lyonnaise

**15,5 %** de la population  
vit sous le seuil de pauvreté  
en 2020

+1,2 point par rapport à 2012

**- 9 %** d'émission de Gaz à  
effet de serre entre 1990 et 2018



## Les fondements du nouveau projet de territoire



### .....> De nouveaux équilibres territoriaux

L'agglomération lyonnaise entend confirmer son dynamisme, rester accueillante pour tous et ouverte sur le monde. Pour autant, la logique de concentration des richesses, des emplois, des compétences sur quelques territoires ne peut perdurer. Un rééquilibrage est nécessaire, au sein même de l'agglomération lyonnaise, mais également avec les territoires voisins.

D'avantage qu'un modèle métropolisé et de compétition territoriale, un co-développement et des coopérations étroites avec les territoires voisins doivent être priorités. Cela suppose un rééquilibrage de l'activité économique, de l'offre d'enseignement supérieur et le développement d'activités diversifiées, à fort impact social et environnemental et davantage tournées vers les besoins des habitants et entreprises du territoire.

Ce rééquilibrage territorial vise à préserver une agglomération « à taille humaine » qui s'inscrit dans une trajectoire de croissance démographique plus maîtrisée par rapport à la dernière décennie. C'est une condition nécessaire pour garantir des conditions d'accueil satisfaisantes, limiter les inégalités et l'empreinte sur les ressources.

### .....> Une adaptation du développement aux ressources

Dans le contexte de changement climatique qui accroît les risques et le besoin de sécuriser les approvisionnements d'une population en croissance, le modèle de développement de l'agglomération lyonnaise doit s'adapter à la raréfaction des ressources que sont l'eau, les sols, l'énergie, les matériaux...

Cela passe, bien sûr, par plus de sobriété, mais aussi par une économie relocalisée et une évolution des modes de construction, de production, de consommation. Les sols, l'eau, les écosystèmes ne peuvent plus être les variables d'ajustement du projet de développement, mais, considérées comme des biens communs indispensables à la vie humaine.

Pour respecter la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2050, le projet prévoit d'ici 2031 une diminution de 57 % de la consommation d'espaces naturels et agricoles par rapport à la décennie précédente. Une opportunité pour aménager des espaces urbains plus mixtes, requalifiés et végétalisés.



### .....> Un territoire vivable et désirable

Le Scot vise un territoire favorable à la santé des habitants, qui sache concilier qualité du cadre de vie et confort de vie. Les implications en sont multiples dans les choix d'aménager le territoire et participeront à construire un territoire favorable à la santé de ses habitants.

L'amélioration du cadre de vie et la résilience face aux effets du changement climatique (canicules, sécheresse, événements pluvieux intenses) nécessitent une renaturation et une végétalisation massive des espaces publics et privés, l'apaisement des voiries pour la réduction de la pollution et du bruit.

L'amélioration du confort de vie passe par une « ville des proximités » qui rapproche activités, équipements et services, logements, commerces en favorisant la pratique de la marche et du vélo.

Ces exigences mettent au premier plan le développement de solutions de mobilité décarbonées qui passe par la consolidation de réseaux de transports collectifs et cyclables fortement maillés, prenant notamment appui sur l'aménagement et l'optimisation des voies routières afin d'y développer des alternatives à l'autosolisme : voies réservées pour des transports collectifs, du covoiturage, réseau cyclable...



# Les **3** grandes ambitions de l'agglomération lyonnaise

S'engager dès aujourd'hui dans un nouveau modèle de développement, c'est décider d'agir pour ne pas subir, c'est créer les conditions pour que notre territoire s'adapte aux nouveaux enjeux, pour le bien vivre à venir de toutes et tous.



## Une grande trame boisée et agro-bocagère pour s'adapter aux enjeux climatiques

Pièce maîtresse du projet de l'agglomération, le développement d'une grande « trame boisée et agro-bocagère infiltrée » permettra d'adapter l'agglomération lyonnaise aux sécheresses, fortes chaleurs, vents forts, ruissellements et inondations, et favorisera l'infiltration de l'eau dans les nappes. Elle prendra la forme de forêts urbaines, de bocage voire d'agroforesterie, d'espaces urbains fortement végétalisés et désimperméabilisés, et se traduira par une renaturation ambitieuse : zones de parkings, délaissés d'infrastructures, berges des fleuves et cours d'eau, friches,...



1

## Une agglomération fertile, neutre en carbone et résiliente

- .....> **Adapter le territoire au changement climatique en déployant une grande trame boisée et agro-bocagère** sur l'ensemble du territoire, infiltrant les espaces urbains et agricoles.
- .....> **Engager le territoire dans une stratégie bas carbone et de sobriété dans l'usage des ressources naturelles, énergétiques et matériaux** en activant tous les leviers de la sobriété, notamment dans le bâtiment et les mobilités, en développant fortement les énergies renouvelables, en soutenant l'écologie industrielle et l'économie circulaire.
- .....> **Protéger durablement les sols et leurs fonctionnalités, régénérer et développer la biodiversité et « faire projet » avec le réseau maillé d'espaces naturels et agricoles.**
- .....> **Réduire la consommation d'espace de 57 % d'ici 2031 pour atteindre l'objectif du zéro artificialisation nette en 2050.** Cela suppose une réduction par 2 des zones urbanisables dans les PLU en vigueur à horizon 2040. Cette sobriété foncière implique de concilier la densification des espaces urbains et économiques à une qualité élevée d'aménagement (nature en ville, équipements et des solutions de mobilité, espaces publics,...).
- .....> **Protéger la ressource en eau et restaurer le cycle de l'eau** : être sobre dans les usages, améliorer la qualité de l'eau, protéger et diversifier les sources d'approvisionnement, conditionner l'urbanisation dans les zones les plus sensibles, désimperméabiliser partout, préserver et restaurer les fonctionnalités des fleuves et des rivières.

**500** hectares maximum d'espaces naturels et agricoles urbanisables d'ici 2031 (contre 1 200 hectares consommés entre 2000 et 2010)

**- 55 %** d'émissions de Gaz à effet de serre d'ici 2030





2

Une agglomération accueillante, favorable à la santé et au vivre-ensemble

7 500 logements à construire par an d'ici 2040

.....► **Conserver une agglomération « à taille humaine »** grâce à une trajectoire démographique plus maîtrisée, qui passe par un rééquilibrage de l'accueil de population sur différents niveaux de polarités urbaines définies à l'échelle du Sepal et de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne

.....► **Répondre plus efficacement à une demande en logements diversifiés,** en tenant compte des forts besoins déjà présents et des projections démographiques ; il s'agit aussi de développer et mieux répartir l'offre en logement social, abordable et spécifique, pas seulement dans les communes soumises aux objectifs de la loi SRU.

.....► **Renforcer la « ville des proximités »** en intensifiant la présence des équipements, services et commerces dans les centralités et en stabilisant les grands pôles commerciaux, notamment périphériques. L'objectif est aussi de végétaliser et apaiser les espaces urbains en donnant toute leur place aux modes actifs et décarbonés.

.....► **Aménager une ville qui prend soin de ses habitants :** renforcer l'offre et l'accès aux activités de plein air et de pleine nature (lieux de baignade, parcs) en tous points de l'agglomération, favoriser une densification urbaine « désirable » et adaptée aux différents contextes urbains, réduire l'exposition aux risques, nuisances et pollutions, favoriser la pratique de la marche et du vélo.





### 3 Une agglomération multipolaire, équilibrée, ouverte sur l'aire métropolitaine et au-delà

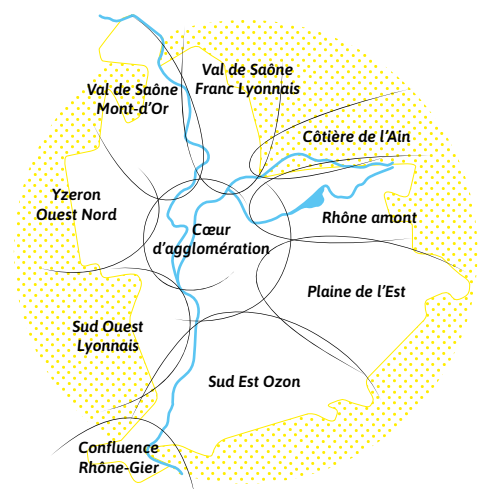
.....► **Faire du bassin de vie l'échelle privilégiée du quotidien** en rapprochant « habitat-emploi-loisirs » en améliorant les conditions de mobilité au sein des bassins de vie ainsi qu'entre bassins de vie ; conforter le développement des polarités bien desservies ; conditionner plus strictement le développement dans les secteurs mal desservis et/ou présentant des richesses environnementales à préserver.

.....► **Déconcentrer les fonctions économiques** en favorisant, à l'échelle de l'agglomération lyonnaise et en lien avec les villes moyennes voisines, un rééquilibrage des emplois et de l'offre d'enseignement supérieur ; accueillir une diversité d'activités - tertiaires, productives, présentielle...- en privilégiant celles à **impact social et environnemental positif** ; **optimiser, densifier, recycler** le foncier économique et prioriser l'emploi dans les centralités.

.....► **Accompagner un changement de modèle d'aménagement commercial** en tenant compte des évolutions des comportements d'achat des ménages ; mailler l'offre commerciale au plus près des habitants ; conforter les centralités marchandes, stabiliser et restructurer les zones commerciales périphériques et accompagner leur mutation vers d'autres fonctions ; organiser une logistique plus efficace et décarbonée.

.....► Renforcer la **sécurité alimentaire** en développant des filières **agricoles locales et de qualité, en lien avec les territoires voisins** ; **conforter des bassins alimentaires de proximité** qui intègrent des lieux de production, de transformation, de distribution, de recherche et innovation, de sensibilisation et de gestion/valorisation des matières résiduelles.

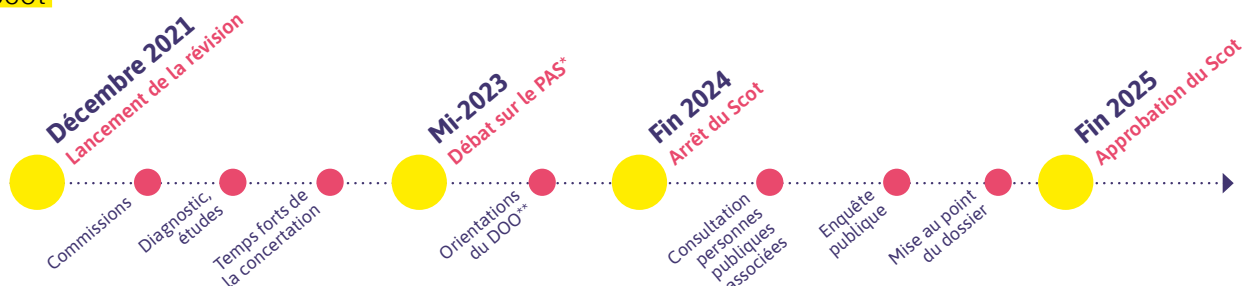
.....► **Garantir une desserte performante et décarbonée du territoire** en déployant des services express régionaux et métropolitains qui s'appuient sur le « RER à la lyonnaise » et bus ou cars à haut niveau de service, étoffer la toile des transports collectifs urbains et développer un réseau cyclable continu et sécurisé, favoriser les modes actifs sur les courtes et moyennes distances, développer le covoiturage et l'autopartage.



Les bassins de vie

Le débat sur le PAS a donné lieu à un consensus sur les grandes priorités d'aménagement et de développement pour l'agglomération lyonnaise à horizon 2040. Le document d'orientation et d'objectifs doit désormais préciser les leviers, les moyens et les prescriptions qui s'imposeront aux documents d'urbanisme de rang inférieur, au premier rang desquels les PLU(H), pour répondre à ces objectifs.

Les étapes  
de la révision  
du Scot



CONCERTATION ET PARTICIPATION CONTINUE

Élus, techniciens, personnes publiques associées, société civile, acteurs économiques, territoires voisins...

\*PAS : Projet d'Aménagement Stratégique / \*\*DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs



**Sepal**

Immeuble Porte Sud  
4, rue des Cuirassiers - 69003 Lyon  
Tél : 04 26 99 34 02

Retrouvez l'ensemble des documents du Scot  
en cours de révision sur notre site

.....> [www.scot-agglolyon.fr](http://www.scot-agglolyon.fr)

